

# « MON RÔLE N'EST PAS DE

Patricia Van Schuylenbergh, historienne, dirige le service « Histoire et Politique » du Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren). Refusant le qualificatif de « génocide », elle évoque néanmoins une perte de population « plausible mais non certaine » de « 10 à 15 millions », entre 1885 et la fin des années 1920.

Propos recueillis par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**L**e Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC – Tervuren), héritier du « Musée du Congo » fondé par Léopold II, dédié à sa gloire et à celle de la colonisation, est aujourd'hui l'institution scientifique belge qui dispose des plus importants moyens consacrés à l'histoire coloniale. Quel regard la responsable de son service « Histoire et politique » porte-t-elle sur celle-ci, et en particulier sur les crimes coloniaux belges ?

**Ensemble ! : Pourriez-vous présenter en quelques mots le Musée royal de l'Afrique centrale et sa section « Histoire et Politique » que vous dirigez ?**

**Patricia Van Schuylenbergh :** Le MRAC est l'une des institutions scientifiques fédérales, comme le Musée des Beaux-Arts ou celui des Sciences naturelles. Il relève actuellement de la compétence de la secrétaire d'Etat fédérale à la Politique scientifique, Elke Sleurs. Les 260 personnes qui y travaillent ont pour missions de préserver et de valoriser les collections acquises, mais aussi de réaliser une recherche scientifique de pointe et de collaborer à divers projets de développement durable pour l'Afrique centrale. Le service « Histoire et Politique » constitue l'une des quatre unités rassemblées dans le département « Anthropologie culturelle et Histoire ». Notre service a été créé en 2014 et regroupe les anciennes sections « d'histoire coloniale » et « d'histoire du temps présent ». Il se compose de seize personnes, dont onze scientifiques.

**Si l'on parle des « crimes coloniaux » de la Belgique, qu'est-ce que cela**

**évoque pour vous, en tant qu'historienne ?**

Certains parlent de « guerres coloniales », d'autres de « violences coloniales ». La notion de « crimes coloniaux » est à la mode et « vendeuse ». Il faut faire, me semble-t-il, la part des choses. On ne peut pas comparer l'Etat indépendant du Congo (EIC, 1885-1908) avec le Congo belge (1908-1960), même si des continuités existent au niveau de certaines pratiques, malgré des dénominations différentes. Je placerais davantage les « crimes coloniaux » dans un ensemble de faits particuliers, qui doivent être replacés dans leur contexte d'origine. Par contre, on peut parler de « violence » structurelle, exercée sur les populations africaines durant l'Etat indépendant du Congo, et qui

obtenir qu'un maximum de main-d'œuvre fournisse un maximum de ressources dans un minimum de temps. Par exemple, les populations étaient majoritairement réticentes à aller récolter le latex dans la forêt, ce qui était un travail très dur duquel elles ne tiraient aucun profit personnel. Dans ce cadre, l'EIC a organisé des raptés, des prises d'otages, des mutilations (pratiques qui existaient déjà sur place avant l'arrivée des Européens), des assassinats et des mises à mort douteuses.

La violence se manifeste également dans les « guerres coloniales ». Il s'agit de guerres, menées sous le commandement de militaires belges et européens enrôlés par l'EIC, pour lutter contre les Afro-swahilis qui étendaient leur commerce (d'es-

**Le plus souvent, la démonstration de la force imposait ses lois : il fallait se défendre, tuer pour ne pas être tué soi-même.**

a débouché sur un certain nombre de crimes, qui ne sont pas forcément désignés comme tels durant cette période et ne sont pas non plus chiffrés. On ne connaît pas le nombre exact et la portée des crimes qui ont eu lieu. On en connaît cependant assez aujourd'hui sur les conditions de mise en place de cette violence, et notamment qu'elle est la conséquence directe de la nécessité de rapporter des ressources financières pour rentabiliser le projet léopoldien, au bord de la faillite. L'ivoire et le caoutchouc prélevés sur place ont été la clé du salut, puis, au début du 20<sup>e</sup> siècle, la découverte d'importantes ressources minières. Des pressions et des moyens coercitifs ont été appliqués pour

claves, d'armes et d'ivoire) et leur pouvoir dans une grande partie du Congo oriental, également avec une grande violence exercée sur les populations locales. Dans ce contexte guerrier, la violence est généralisée de part et d'autre. Tandis que la notion de « crimes » se justifierait plutôt pour des faits individuels, liés à des objectifs précis, et permet de qualifier des assassinats délibérés, à l'égard d'individus ou de groupes particuliers.

Une panoplie de crimes a eu lieu dans un cadre politique, social et économique qui était très dur. Le plus souvent, la démonstration de la force imposait ses lois : il fallait se défendre, tuer pour ne pas être tué

Patricia Van Schuylenbergh dirige le service « Histoire et Politique » du Musée royal de l'Afrique centrale.



# JUGER »

soi-même. Il est aussi indubitable que les Européens qui allaient dans un environnement hostile, et dont ils ne possédaient pas toutes les clés de compréhension, étaient enclins à avoir des comportements « hors norme », et bien sûr, répréhensibles pour le monde d'aujourd'hui, mais même d'hier. Au courant de certains débordements, et malgré un code pénal punissant ces violences, Léopold II a, à un moment donné, voulu remettre de l'ordre, mais il a finalement été dépassé par les réalités de terrain et les critiques internationales, fermant alors les yeux.

## **Vous évoquez des assassinats, des prises d'otage : de quoi s'agit-il ?**

Le cas le plus courant était lié à la cueillette du caoutchouc forestier de la région équatoriale. Les populations locales ont été mises au travail pour récolter ce latex, ce qui représentait un travail très dur. Le comportement de ces populations a été de fuir cet embrigadement forcé par les agents européens de l'EIC et leurs « sentinelles » africaines (qui étaient originaires d'autres régions pour éviter toutes immixtions, par sentiment d'une même appartenance, avec les populations contingentes). Pour éviter ces fuites, des moyens coercitifs ont été employés comme, par exemple, la prise d'otage des femmes et des enfants d'un même village pour obliger les hommes à fournir les quotas de caoutchouc. Certains ont eu le geste facile et des hommes, des femmes, des enfants ont pu être abattus lorsqu'ils s'enfuyaient devant l'arrivée des troupes ou des agents des compagnies concessionnaires ou lorsque les rendements étaient trop faibles. Dans un contexte où les munitions étaient aussi comptées, les agents de l'Etat et de compagnies concessionnaires étaient censés prélever la main de la personne abattue afin de témoigner que la munition avait bien atteint sa cible et de comptabiliser les victimes. Quelques photographies d'époque, notamment d'Alice Harris, montrent aussi des enfants et des femmes en vie et avec l'une ou l'autre main coupée. Il est toujours difficile de connaître l'origine et les conditions de ces photo-

graphies, qui peuvent autant montrer des mutilations réalisées dans ce contexte que dans celui, par exemple, de l'exercice de la justice locale où la mutilation de membres, de nez ou d'oreille représentait l'une des peines encourues. Il faut également replacer tous ces faits dans leur époque, qui était violente en général, pas uniquement en Afrique centrale, mais par

bition économique l'a emporté en fin de compte, tout au profit de l'enrichissement de la Belgique mais aussi de son portefeuille privé. Les timides réformes judiciaires mises en place pour les endiguer n'ont pas suffi. Le roi, à plusieurs reprises indigné et en colère par ce qu'il avait appris, réclamait plus de contrôle et d'inspection de la part des autorités locales



## **1904 : Deux hommes avec des mains coupées**

*Les hommes du District Nsongo avec les mains de deux de leurs compatriotes, Lingomo et Bolenge, assassinés pour la cueillette du caoutchouc par des sentinelles de l'ABIR (Anglo-Belgian India Rubber Company). Les deux hommes blancs sont M. Stannard et M. Harris (le mari de la photographe) du Balolo Mission Congo à Baringa.*

Copyright : Anti-Slavery International.

exemple en Amérique latine, où Roger Casement dénoncera un système d'exploitation de l'homme similaire à celui qu'il a découvert au Congo.

## **Pensez-vous qu'il puisse y avoir un doute sur le fait que ces violences étaient connues, et délibérément organisées au sommet de l'EIC ?**

Léopold II était bien au courant de ce qui se passait sur le terrain au Congo, et ne laissait rien passer. L'historien Pierre-Luc Plasman a d'ailleurs défendu récemment une thèse sur son mode de gouvernance qui montre le paradoxe entre la volonté de construire un « Etat de droit » modèle et une logique capitaliste de prédation destinée à financer l'entreprise. C'est cette logique qui est à l'origine des violences de masse, mais qui s'explique par des conditions de terrain rendant celles-ci possibles. Si Léopold II et son entourage se rendaient compte que la violence existait, l'am-

sur ses agents. Suite aux pressions internationales, en particulier aux dénonciations du consul Casement et à la campagne congolaise menée par Edmund Morel, le chef de l'Etat a raidi ses positions et adopté finalement une attitude de déni, comme s'il ne savait rien, ne voulait rien voir, malgré la commission d'enquête internationale de 1904 qui contribuera, notamment, à éliminer ce régime.

## **On évoque peu le vol d'enfants par des missions catholiques dans la première phase de l'évangélisation. Pensez-vous que cela fait partie des crimes coloniaux ?**

Au départ, les colonies scolaires et les fermes-chapelles servaient de centre de formation pour des enfants enrôlés de force et destinés à être ultérieurement incorporés dans la Force publique. D'un point de vue actuel, s'il y a eu rapt et vols d'enfants, cela fait partie des crimes tels qu'on les

⇒ conçoit aujourd'hui. En tant qu'historienne, j'ai cependant beaucoup de mal à cataloguer comme « crimes » des actions qui ont été commises à l'époque et qui ont été réalisées dans un contexte différent du nôtre, avec des perceptions et compréhensions du monde et de l'ordre social qui étaient totalement autres. Quand on voit, par exemple, le peu de cas que l'on faisait, à la même époque, des enfants qui travaillaient dans nos mines, il y avait une certaine permissivité de la société qui est moralement et socialement indéfendable à l'heure actuelle. Il faut aussi prendre en compte la volonté des

**En tant qu'historienne, j'ai beaucoup de mal à cataloguer comme « crimes » des actions qui ont été commises à l'époque et qui ont été réalisées dans un contexte différent du nôtre.**

leurs langues, leurs croyances. Aujourd'hui on ne peut naturellement plus défendre le colonialisme en tant que tel, comme on ne peut pas défendre la violence et les crimes commis. Par contre, mon rôle, comme

ces moyens d'action doivent aussi être compris comme des façons d'incorporer les populations locales dans un système capitaliste moderne, qui participe à l'évolution et aux progrès économiques et sociaux de la colonie. Le monde du travail a en particulier pesé lourd sur les populations, dans des conditions souvent difficiles, comme les mines, par exemple. Les deux guerres mondiales ont également généré leurs lots de violences au Congo, mais comme partout où elles ont sévi. L'effort de guerre a fait des ravages en termes de victimes directes et indirectes des hostilités européennes sur le territoire africain. Diverses formes de résistance, parfois violentes, des populations (rébellions, manifestations d'hostilité, grèves) ont été réprimées par le pouvoir colonial. Les causes et les revendications sont diverses et les réponses de l'Etat également. Lors d'une grève à l'Union minière en 1942, par exemple, les autorités ont fait tirer dans la foule des grévistes. Il y a également eu la volonté de tarir, par crainte de révolutions, des mouvements religieux, vu comme potentiellement déstabilisateurs pour le pouvoir colonial en place. Le cas le plus connu est l'emprisonnement à vie de Simon Kimbangu. Plusieurs chefs rebelles ont aussi été pendus car ils mettaient à mal la sécurité de l'Etat. Enfin, il y a une violence économique et sociale qui se manifeste à tout moment par le racisme et la ségrégation raciale entre Blancs et Noirs. Elles se manifestent surtout dans les zones urbanisées, les industries minières, les camps de travailleurs et le personnel domestique.

**Une chose qui a marqué le rapport des colonisés aux colons, c'est la**



**1907 : Femmes prises en otage par les gardes de l'ABIR**

*Ces femmes sont prises en otages et mises dans les chaînes par les gardes de ABIR, leurs maris ayant fui dans la forêt pour échapper au travail forcé pour la collecte caoutchouc. Official Organ of the Congo Reform Association, juillet 1907. Copyright : Anti-Slavery International.*

missionnaires, non seulement de sauver leurs âmes, de former de bons « petits chrétiens », mais également de sortir les enfants de leur « sauvagerie », de cette « barbarie » comme on l'appelait à l'époque, pour leur permettre d'accéder à la « civilisation », sur la base des valeurs occidentales considérées comme supérieures. Enfin, il faut aussi souligner que les missionnaires ont été parmi les premiers (et parfois les seuls) à démontrer un intérêt enthousiaste pour les cultures des populations locales,

historienne, est de ne pas porter de jugements, mais de fournir les informations les plus correctes pour faire comprendre une situation dans le contexte de l'époque, et donc d'éviter les amalgames et les anachronismes.

**Et après 1908, qu'est-ce qui peut, selon vous, être appelé « crime » ou « violence coloniale » ?**

Sous le régime du Congo belge, des violences se poursuivent. Le travail obligatoire, différents types de taxes, d'imposition, de corvées... Mais

**La chicotte est devenue, en situation post coloniale, le symbole de l'asservissement physique et mental des populations africaines par le pouvoir colonial.**

**chicotte. Pouvez-vous dire de quoi il s'agit, quand ça commence et quand ça se termine ?**

La chicotte est une sorte de fouet, généralement en peau d'hippopotame séchée et qui était déjà utilisée par certaines populations avant la colonisation comme moyen de répression judiciaire. Les Belges ont repris son utilisation dans le cadre de l'Etat Indépendant du Congo, puis du Congo belge, comme le moyen le plus efficace et accessible pour réprimer les personnes. Elle était surtout utilisée dans les camps militaires sur les soldats récalcitrants, sur les prisonniers mais aussi sur les travailleurs en règle générale. Le nombre de coups de chicotte a progressivement diminué, jusqu'à son élimination complète en 1954-1955. En principe, les coups de fouet s'arrêtaient dès saignement. La chicotte est devenue, en situation postcoloniale, le symbole de l'asservissement physique et mental des populations africaines par le pouvoir colonial.

**Vous avez peu détaillé la question, qui fait débat, de l'évaluation de l'ampleur des crimes et de la dépopulation massive qui se produit entre la fondation de l'Etat léopoldien et les années 1920. Qu'en est-il ?**

Ce débat est très actuel, mais il tourne en rond, pour la bonne et simple rai-

□ □ □

## LA CHICOTTE (1908)

« Chaque jour donc, le matin à six heures, l'après-midi à deux heures, dans tous les postes de l'Etat, on peut aujourd'hui comme il y a cinq ans, comme il y a dix ans, jouir du ragoutant spectacle que je vais tâcher de dépeindre et auquel sont spécialement conviées les nouvelles recrues. (...)

Le chef de poste désigne les victimes ; elles sortent des rangs et se présentent d'elles-mêmes, car à la moindre tentative de fugue, elles seraient brutalement appréhendées par les soldats, giflées par le représentant de Boula Matari, et la ration serait doublée. Tremblantes, effarées, elles s'étendent visage contre terre face au commandant et à ses adjoints ; deux de leurs compagnons, quatre parfois les saisissent par les pieds et par les mains, leur enlèvent leur pagne. Alors, armés d'un nerf d'hippopotame semblable à ce qu'ici on nomme nerf de boeuf, mais plus flexible, un gradé noir choisi parmi les plus ro-

bustes et auquel on ne recommande que d'être énergique et sans pitié, flagelle les patients. Chaque fois que le bourreau relève la chicotte, une strie rougeâtre apparaît sur la peau des pitoyables suppliciés qui, quoique solidement maintenus, halètent dans d'affreuses contorsions. Souvent le sang gicle, plus rarement la syncope survient ; quoique dans ces cas, le règlement prescrive de proroger la séance, ordinairement on continue et, meurtrissant ou même mutilant, vingt-cinq fois, souvent cinquante ou davantage, imperturbablement la chicotte cingle la chair de ces martyrs des plus implacables et des plus répugnants tyrans qui aient jamais déshonoré l'humanité. Aux premiers coups les malheureux poussent d'épouvantables hurlements qui bientôt se transforment en sourds gémissements. Par surcroît, lorsque l'ordonnateur de l'exécution est mal disposé, il bourre de coups de pieds ceux qui pleurent ou

qui convulsivement s'agitent. Quelques-uns, j'ai été témoin de la chose, par un raffinement de méchanceté, exigeant qu'au moment où ils se relèvent pantelants, leurs souffre-douleur fassent gracieusement le salut militaire. Cette formalité non prescrite par le règlement rentre absolument dans les vues de l'ignoble institution qui ne vise qu'à avilir le noir afin de pouvoir sans crainte en user et en abuser (...). Je ne crains pas d'affirmer que si, sur une quelconque de nos places publiques, une brute sanguinaire s'avisait de cravacher ainsi un chien ou même un cheval, elle serait immédiatement écharpée par la foule. Là-bas, et dès l'âge de six ou sept ans, tous les serviteurs de Boula-Matari sont au gré de jeunes polissons soumis à cet atroce supplice. »

Stanislas Lefranc (Juge d'Etat du Congo), *Le Régime Congolais, opinion d'un Magistrat du Congo, 1<sup>er</sup> fascicule* (1908), p. 33 - 34.



**1907 : La chicotte** Démonstration de la punition des Congolais forcés de recueillir le caoutchouc par ABIR.

Official Organ of the Congo Reform Association , juillet 1907.  
Copyright : Anti-Slavery International.

son que l'on ne connaîtra jamais les chiffres de population et de dépopulation avant la fin des années 1920 (recensements approximatifs) et des années 1950 (avec une méthode statistique avérée). La dépopulation a souvent été faussement chiffrée à partir d'évaluations démographiques de Stanley, dont Jean Stengers a bien montré le caractère fantaisiste. Un démographe de l'UCL, Jean-Paul Sanderson, a présenté une thèse il y a quelques années avec un essai d'évaluation de cette dépopulation. Il a développé trois hypothèses (minimale, intermédiaire et maximale) dont la médiane est la plus plausible, mais non certaine, d'une perte de 10 à 15 millions d'habitants. Ces dépopulations ne sont pas uniquement le fait de violences coloniales, mais aussi d'un ensemble de facteurs collatéraux induits notamment par des mouvements et brassages de populations dans le contexte des traites esclavagistes afro-arabes puis des explorations et de l'occupation des Européens avec leurs troupes et cara-

⇒ vane de porteurs issus de plusieurs régions d'Afrique. Ceux-ci apportent des maladies, provoquant notamment des stérilités. Ceux-ci doivent être combinés à des facteurs environnementaux comme des famines provoquées par plusieurs années de sécheresse. De toute manière, il est exclu de parler de génocide des populations car il n'y avait pas d'objectif d'extermi-

nisation belge, qui veut tourner le dos à ce sombre épisode, où il s'agit de relever le prestige de la Belgique sur la scène nationale et internationale. L'intérêt pour la violence coloniale est revenu dans le contexte postcolonial, après les indépendances, mais il faut attendre les années 1980 en Belgique pour voir apparaître des travaux plus étoffés sur le sujet avec l'accès à des documents d'archives inédits.

a vraiment été une préoccupation de mettre toutes les archives à portée de main des chercheurs, tandis qu'une certaine frilosité existait jusqu'au milieu des années 1970. Certains documents, jugés trop provocants, étaient volontairement mis de côté. Il ne s'agissait pas d'une volonté institutionnelle, mais plutôt de la volonté personnelle du conservateur de l'époque qui pensait qu'il n'était pas bon de mettre tous les documents entre toutes les mains. Ses successeurs ont privilégié l'ouverture des archives au grand public avec une mise à disposition d'inventaires généraux de recherche. L'ouverture des archives est totale, à condition toutefois que les fonds mis à disposition soient inventoriés un minimum...

## **Les historiens ont toujours évolué avec les ressentis de leur temps, ont été plus ou moins soumis à des contingences diverses.**

ner les populations pour un motif ethnique. Les violences commises lors des traites esclavagistes sont, par ailleurs, tout aussi inouïes que celles commises durant le régime léopoldien.

**Par rapport à l'histoire de la colonisation belge. Est-il exact qu'il y ait eu en Belgique une occultation par l'Etat des crimes coloniaux et un négationnisme de la part d'historiens ?** Les historiens ont toujours évolué avec les ressentis de leur temps, ont été plus ou moins soumis à des contingences diverses. La période de l'EIC a voulu être oubliée et a surtout été mise sous silence durant la colo-

Jusque-là, une certaine censure existait sur des documents compromettants. Une ouverture plus large des archives a permis de dévoiler des pans entiers de l'histoire coloniale ignorée. Ceci dit, des historiens, comme Jean Stengers mais aussi Jean-Luc Vellut, ont été parmi les premiers à montrer une histoire coloniale replacée dans une perspective plus globale, avec le développement de réflexions critiques par rapport au passé colonial.

**Jusqu'à quand y-a-t-il eu cette censure ?**

Essentiellement jusqu'à l'indépendance du Congo, peut-être un peu plus longtemps. Ici, au musée, cela

**Dans quel contexte se place aujourd'hui le travail d'un historien belge de la colonisation ? Est-il l'objet d'interpellations par des groupes d'intérêt ?**

Un historien qui travaille dans une institution scientifique est confronté à des interpellations plurielles de la part de la société civile. Nous répondons notamment à des demandes d'expertise scientifique de la part de représentants politiques, mais sans interférer dans le domaine politique. La rénovation du MRAC veut prendre en compte, dans la mesure du possible, les interrogations et les préoccupations de divers groupes et communautés en en proposant une

# « IL Y A EU UN GÉNOCIDE ET

Elikia M'Bokolo, professeur d'histoire à Paris et à Kinshasa, est l'un des premiers historiens congolais. Il relate la persistance de la mémoire locale des atrocités : « Ici on a tué autant de personnes, c'étaient mes aïeux. »

Interview réalisée par Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

**E**voquant les crimes coloniaux de la Belgique, Elikia M'Bokolo estime qu'il y a eu un génocide, revendiquant l'utilisation de ce terme dans un sens plus large que celui utilisé par les juristes et par l'Onu depuis 1948 (1). Il évoque par ailleurs la cécité des historiens belges et plaide pour une approche citoyenne de l'histoire.

**Ensemble ! : Comment expliqueriez-vous aux Belges ce que furent les crimes de la colonisation du Congo ?**

**Elikia M'Bokolo :** Entendons-nous d'abord sur ce que l'on dénomme « colonisation belge ». Du point de vue des Congolais et de beaucoup d'historiens non congolais, il n'y a pas de rupture, mais une continuité remarquable, entre la période de l'Etat

indépendant du Congo (1885 - 1908) et celle du Congo belge (1908 - 1960). Ensuite, contrairement à une propagande très forte mettant l'accent sur les brutalités commises avant 1885 par des « Arabisés », il faut réaliser que la colonisation a durci les brutalités qui avaient été commises par ceux-ci. Lorsque la colonisation se met en place, les fameux musulmans (lettrés,

nouvelle vision de l'Afrique, celle de l'Afrique contemporaine. Elle interroge aussi ce bâtiment et ce qu'il représente en tant que lieu de mémoire, mais aussi de rassemblement. Différents groupes se sentent concernés par cette mémoire, qu'il s'agisse de la diaspora congolaise, des jeunes des écoles ou des anciens coloniaux... En tant qu'institution scientifique de l'Etat, nous avons une responsabilité publique. Par rapport à divers groupes d'intérêt ou de pression, le MRAC dispose d'une liberté d'action et de ton, mais est bien conscient qu'il doit aussi représenter leurs opinions diverses, et souvent divergentes. Il est donc essentiel que nous tenions compte des composantes de la société mais sans être soumis à une censure, à des vetos, à un recadrage idéologique...

**L'ouvrage sur l'histoire coloniale, publié à l'occasion de l'exposition du MRAC de 2005, indique que cette histoire a été soutenue par la Banque Belgoïtaise et l'Aurvamede, une société appartenant à la famille d'un Ecuyer de Léopold II. Peut-on être soutenu par un intérêt particulier et rester scientifiquement indépendant ?**

Je n'ai pas été liée à la recherche de sponsoring à l'époque, mais si vous lisez les articles de ce livre, vous verrez qu'ils ont une indépendance de ton qui n'a rien avoir avec ces soutiens financiers. De nos jours, pour

□ □ □

## LA CHICOTTE (1948 - 1960)

« ...à mon époque (NDLR : 1948 - 1960), la contrainte existait encore. Je l'avoue, comme fonctionnaire, j'avais les pouvoirs d'un juge de tribunal de simple police. Et en tant que tel je condamnais les Noirs, dont se plaignait la société cotonnière, à quelques jours de prison. Je les condamnais à la suite d'un dialogue de ce genre : - Pourquoi n'as-tu pas fait ton champ de coton ? - Ma femme était malade. - Ce n'est pas ta femme qui doit le faire.

Sept jours de prison. Et je le mettais en prison. C'était une prison ambulante. Chaque matin on sortait trois ou quatre prisonniers à qui on

donnait la chicotte pour effrayer les autres Noirs astreints aux travaux dans les champs de coton. La chicotte, c'était un instrument de torture tellement c'était douloureux. De mon temps, on en donnait encore huit puis quatre coups de chicotte par séance. À l'époque (NDLR : de l'EIC ?), on en donnait jusque cent, entraînant parfois la mort. Et le coton que les Noirs étaient obligés de récolter, c'était payé à vil prix par les Belges. On comprend que dans ces conditions le Congolais n'a pas pu s'épanouir. Nous l'avons pillé. »

Jules Marchal, Interview « Poursuite du travail forcé après Léopold II », *Toudi* mensuel n°42-43, décembre-janvier 2001-2002

éditer toute une série d'ouvrages, nous sommes obligés de trouver des sponsorings là où ils se trouvent, même auprès de partenaires privés intéressés par l'Afrique. Il serait toutefois scientifiquement et éthiquement inacceptable que les sponsors interviennent dans le contenu des articles.

**Vous avez évoqué le MRAC rénové, non seulement comme un instrument de diffusion de la connaissance de l'histoire coloniale, mais aussi « de mémoire et de rassemblement ». Vu ce qui a été dit sur les « violences » de l'EIC, cela peut-il se faire sous l'égide de Léopold II et de sa statue ? A l'inverse, ne faut-il pas prévoir d'y inclure un mémorial aux**

### victimes de la colonisation ?

Effectivement, la rénovation du MRAC prévoit une salle consacrée à la mémoire des victimes de la colonisation, celles qui n'ont pas eu droit à la parole et dont le souvenir s'est perdu. Le but est bien de déconstruire l'histoire coloniale, avec une salle sur le temps long et une salle d'histoire coloniale placée dans un contexte de mondialisation, d'impérialisme et d'occupation coloniale entre la fin du 15<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui. Les faits seront mis en parallèle avec des thématiques coloniales, évoquées par une série d'objets, de documents d'archives, de photographies, de films, d'interviews permettant de « sentir » ce qu'a pu être la vie en colonie pour les populations d'Afrique centrale. □

# UN ETHNOCIDE »

sachant compter et gérer des territoires à la manière des Européens...) ont d'ailleurs été intégrés à l'intérieur de l'Etat indépendant du Congo (EIC). S'il y a une barbarie antérieure, elle a été reprise par le régime léopoldien, qui inaugure une ère d'horreur accrue pour les Congolais.

On a beaucoup écrit sur ce régime, j'ai moi-même été l'un des artisans du film de Peter Bate *Le Roi blanc, le caoutchouc rouge, la mort noire* (2004). Pour réaliser ce film, nous ne nous sommes pas seulement fondés sur des textes, mais nous sommes allés sur le terrain, dans la région de Basankusu et Baringa, qui était l'une des régions qui ont connu les atrocités

liées à l'exploitation du caoutchouc. En 2003, Peter et ses amis avaient préparé une boule de caoutchouc, comme autrefois. Alors que nous tenions une assemblée avec les gens d'un village, ils ont jeté devant ceux-ci la boule de caoutchouc. Les villageois ont immédiatement fui en hurlant « Le caoutchouc est revenu ! », « Êtes-vous venus faire un film ou pour recommencer l'exploitation ? ». En 2003, deux ou trois générations après, ces gens étaient capables de vous amener dans la forêt et de vous raconter : « Ici on a tué autant de personnes, c'étaient mes aïeux »... Il y a une mémoire locale qui est particulièrement vivante concer-

□ □ □

## ELIKIA M'BOKOLO

Né à Kinshasa en 1944, Elikia M'Bokolo est agrégé d'histoire de l'Ecole normale supérieure (Paris). Il a poursuivi sa carrière à l'EHESS, où il est directeur d'étude. Il est également professeur d'histoire à l'université de Kinshasa, et président du comité scientifique de l'Histoire générale de l'Afrique de l'Unesco. Outre la dizaine d'ouvrages scientifiques qu'il a publiés, il contribue à une diffusion plus large de l'histoire, par exemple à travers la réalisation de l'émission *Mémoire d'un continent* sur RFI, ou l'exposition « Notre Congo - La propagande coloniale belge dévoilée » dont il est le coordinateur scientifique.

